

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 6 février 2018, était déposée à l'Assemblée nationale, par le député de Gouin, une pétition signée par 1 135 personnes demandant de prendre des mesures visant à améliorer l'offre alimentaire dans les établissements d'enseignement supérieur en les forçant à bannir la malbouffe et les comptoirs de restauration rapide et en mettant en place des mesures incitatives pour les encourager à développer une offre alimentaire orientée vers la mission éducative et la responsabilité sociale.

D'entrée de jeu, il importe de préciser que les établissements d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire et secondaire ainsi que les établissements d'enseignement supérieur sont autonomes dans la gestion des services alimentaires offerts à leur clientèle.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a à cœur la promotion de saines habitudes alimentaires chez les étudiantes et les étudiants de l'enseignement supérieur. Le cadre de référence *Pour un virage santé à l'enseignement supérieur* encourage notamment les établissements à instaurer une politique alimentaire favorisant de saines habitudes alimentaires et à maintenir, voire améliorer, l'offre de menus santé à prix équivalent ou inférieur à celui des autres menus de qualité nutritive moindre.

... 2

Le Ministère a également diffusé la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif intitulée *Pour un virage santé à l'école*. Cette politique s'adresse aux établissements d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire et secondaire, mais elle a été élaborée en complémentarité avec le cadre de référence spécifique aux établissements d'enseignement supérieur.

Une évaluation de la mise en œuvre de la Politique-cadre a par ailleurs été réalisée et le bilan indique que les orientations du Ministère sont toujours pertinentes, que les outils proposés ont permis de soutenir les milieux scolaires, que l'offre alimentaire a été améliorée et que les élèves possèdent dorénavant une meilleure connaissance de la valeur alimentaire des aliments et de leurs effets sur la santé.

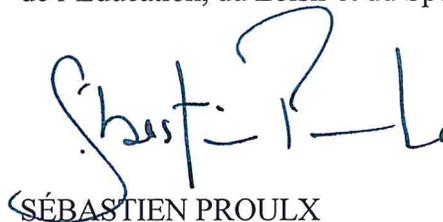
Nous vous prions d'agréer, cher collègue, nos salutations distinguées.

La ministre
de l'Enseignement supérieur,



HÉLÈNE DAVID

Le ministre
de l'Éducation, du Loisir et du Sport,



SÉBASTIEN PROULX

p. j. 2